



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 25 mars 2009

à 20h30 en mairie

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 11 mars 2009
2. Budget principal
 - 2-1 Approbation du compte administratif 2008
 - 2-2 Approbation du compte de gestion 2008 du trésorier
 - 2-3 Approbation des mutations immobilières 2008
 - 2-4 Affectation des résultats
 - 2-5 Détermination des taux d'imposition 2009
 - 2-6 Vote du budget primitif 2009
3. Budget annexe « La chaumière du Patrimoine »
 - 3-1 Approbation du compte administratif 2008
 - 3-2 Approbation du compte de gestion 2008 du trésorier
 - 3-3 Affectation des résultats
 - 3-4 Vote du budget primitif 2009
4. Subventions 2009
5. Aménagement du secteur de Camer-Camerun : avenant au marché de travaux lot n°2
6. Foire-Exposition 2009 : vote des tarifs
7. Questions diverses

* * * * *

Présents :

Franck HERVY – Nelly BELLLOT – Jacques DELALANDE - Nicole DENIGOT
Sébastien FOUGERE - Jean-Claude HALGAND - Corinne HERVY - Jean-François JOSSE
Isabelle LAGRE - Dominique LEGOFF - Joël LEGOFF - Ronan LE GOURIEREC
Tristan LEMARIE - Damien LONGEPE - Sylvie MAHE - Marie-Hélène MONTFORT
Gilles PERRAUD - Martine PERRAUD - Fabrice PINIER - Marie ROY-LAMOUREUX
Jacques THEBAULT - André TROUSSIER

Etaient excusées :

Raymonde BODET ayant donné procuration à Jean-François JOSSE
Katia EL HADDAD ayant donné procuration à Sylvie MAHE

Etait absente :

Nadine LEMEIGNEN

Le Maire procède à l'appel des conseillers

QUESTIONS ORALES

Ronan Le Gourierec demande si le contrat de l'ATSEM qui arrive à échéance en fin d'année scolaire sera renouvelé. Le Maire confirme que cette ATSEM sera maintenue une année scolaire supplémentaire mais sans être titularisée.

Damien Longépé informe que la cotisation de la Commission syndicale de Grande Brière Mottière avoisinera les 800 €.

Jean-François Josse, adjoint à l'urbanisme, rappelle qu'il est fait un courrier systématique à tous les propriétaires ayant édifié un bâtiment sans autorisation, dès lors que l'infraction est constatée. Ces derniers doivent donc régulariser leur situation en déposant une demande, et l'instruction suit alors son cours auprès de la DDE.

Le Maire présente le Programme d'Investissement Communautaire de la CARENE :

- aménagement et structuration de l'espace : économiser l'espace et densifier les centres-bourgs...
- habitat et croissance démographique : accentuer l'effort de construction de logements accessibles...
- développement économique et promotion du territoire : optimiser et valoriser les espaces économiques...
- grands services publics : eau, assainissement, gestion des déchets, piscines, transports et déplacements

La capacité d'investissement pour le mandat est de 268 millions d'euros (dont 195 millions pour les budgets annexes : eau, assainissement, déchets, transports). Mais tout dépend de la principale ressource qu'est la taxe professionnelle et il reste beaucoup d'incertitudes au niveau de l'évolution de la situation économique générale, des éventuelles réformes annoncées, et du niveau de désengagement de l'Etat.

Dans le cadre de l'harmonisation progressive des taux de la taxe d'ordures ménagères (taux de convergence de 12% en 2014), le taux marais-chapelain passera cette année de 8,90 % à 9,42%.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2009 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Nicole DENIGOT est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 11 mars est approuvé à l'unanimité.

Le Maire donne la parole à Marie-Hélène MONTFORT, adjointe aux Finances pour présenter l'ensemble des délibérations budgétaires.

BUDGET PRINCIPAL APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Marie-Hélène MONTFORT présente les principaux postes de dépenses et recettes en section de fonctionnement :

Fonctionnement 2008

Dépenses

Opérations d'ordres de transfert :	197 100 €
Charges financières :	244 268 €
Autres charges de gestion courante :	377 768 €
Charges de personnel :	1 288 594 €
Charges à caractère général :	909 372 €

Recettes

Autres produits exceptionnels :	28 133 €
Dotations et participations :	1 448 508 €
Impôts et taxes :	1 256 950 €
Produits des services :	218 697 €
Excédent de fonctionnement reporté :	366 886 €

Elle montre ensuite sur un graphique leur évolution depuis 2001 (aux subventions exceptionnelles de la Carene les deux années précédentes).avec une baisse significative de recettes en 2008 malgré la hausse des dotations de l'Etat.

Les dépenses, quant à elles, continuent naturellement d'augmenter...

Marie-Hélène MONTFORT présente les réalisations en investissement avec principalement les travaux de l'école publique des Fifendes et de Camer-Camerun.

Au niveau des recettes, il n'était prévu que 760 000 € d'emprunt mais avec une recette de vente de terrains à hauteur de 500 000 €. Finalement, il a fallu emprunter 900 000 €.

En matière de trésorerie, elle atteignait 515 718,55 € au 31 décembre, avec une ligne de trésorerie à hauteur de 220 000 €.

L'encours de dette au 1er janvier 2009 est de 5 371 767,51 € soit 1 631,76 € par habitant (3 292 habitants)

L'annuité en 2008 était de 565 803,31 € (317 664,31 € en capital et 248 139 € en intérêts) soit 171,87 € par habitant.

Le taux d'endettement de la Commune est de 19%.

En matière de fiscalité, Marie-Hélène Montfort présente les taux appliqués en 2008, le produit par habitant correspondant, comparé au produit moyen constaté sur les Communes de même strate.

	<i>Taux appliqués en 2008</i>	<i>Produit par habitant</i>	<i>Produit par habitant sur les autres communes de même strate</i>
Habitation	15.25%	112€ / hab	119€ / hab
Foncier bâti	18.90%	78€ / hab	149€ / hab
Non bâti	90.05%	7€ / hab	15€ / hab

Les charges de personnel représentent 45,5 % des dépenses réelles totales (1 288 594,00€ sur 2 831 112,00€)

Les ratios communaux et des communes de la même strate sont les suivants (sur la base de la population 2008 de 4 121 habitants)

Potentiel financier/pop DGF	453 €	797 €
Potentiel fiscal/pop DGF	180 €	185 €
Dépenses réelles de fonctionnement/pop	860 €	787 €
Produit des 3 taxes/population	226 €	597 €
Recettes réelles de fonctionnement/pop	982 €	919 €
Dépenses d'équipement brut/pop	654 €	469 €
Encours de la dette/pop	1 632 €	777 €
DGF/population	195 €	185 €

Marie-Hélène Montfort signale que l'épargne nette est positive en 2008 : le transfert de la section de fonctionnement vers l'investissement est supérieur au remboursement du capital de l'emprunt.

Le Maire remercie Marie-Hélène Montfort de son travail, tant du point de vue de l'analyse que de la présentation.

Il se retire afin de laisser le conseil délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité adopte le compte administratif 2008.

**BUDGET PRINCIPAL
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2008**

Le Maire tient à excuser Monsieur Jean-Daniel Forget, Comptable du Trésor de Montoir de Bretagne, et trésorier de la Commune, qui est retenu par d'autres obligations.

Le compte de gestion 2008 du Budget Général présenté par ce dernier est conforme avec le Compte Administratif 2008 du Budget Général.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le Compte de gestion 2008 du Budget Général

**BUDGET PRINCIPAL
MUTATIONS IMMOBILIERES 2008**

Marie-Hélène Montfort donne lecture du projet de délibération : les communes dont la population est comprise entre 2000 et 3500 habitants sont tenues de délibérer sur le bilan annuel de leurs acquisitions et cessions immobilières. Elle présente le tableau récapitulatif suivant :

Détermination du bien	Localisation	Références cadastrales	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Montant
Terrain nu	Rue de la Herviais	AN n°56	Commune de la Chapelle des Marais	Jean-Claude GUICHARD	4 200.00 €
Terrain nu	La Chênaie	AN n°47	Commune de la Chapelle des Marais	Raymond BELLIOT	2 114.00 €
Terrain nu	Rue de Ranretz	AP n°327	Commune de la Chapelle des Marais	Franck HERVY et Audrey CHAPON	19 376.00 €
Terrain nu	Le Chabut	ZE n°46	Commune de la Chapelle des Marais	Christian GUIHARD	102.00 €
Terrain nu	Rue de la Brière	AH n°397	Commune de la Chapelle des Marais	Jacques WILBERT	5.20 €
Terrain nu	Rue de la D'Bas	AN n°27	Commune de la Chapelle des Marais	Claire LOIZNER	21 000.00 €
Terrain nu	Rue de Coilly	L n°235	Commune de la Chapelle des Marais	Brigitte MORICE	20 888.00 €
Terrain nu	Rue de la Vieille Saulze	AL n°89	Commune de la Chapelle des Marais	Michel HOUGARD	6 328.00 €
Terrain nu	Rue du Lisie	AN n°306	Commune de la Chapelle des Marais	Gilbert CADORET	9 856.00 €
Terrain nu	Rue de la Rivière	ZB n°99	Commune de la Chapelle des Marais	Annie LEGOFF	5 712.00 €
Terrain nu	Rue du Gué	AC n°243	Commune de la Chapelle des Marais	Gérard SERAZIN	8 490.00 €
Terrain nu	Rue de l'Alnée	AN n°421	Commune de la Chapelle des Marais	Jean-Philippe MARC et Stéphanie COUCHET	2 100.00 €

Terrains nus	14 rue de la Vieille Saulze	I n°609	Commune de la Chapelle des Marais	Freddy PORCHER et Emilie HERVE	825.00 €
		I n°611			4 913.00 €
		I n°613			11 108.00 €
		I n°615			1 862.00 €
		I n°617			1 860.00 €
		I n°619			13 122.00 €
Terrain nu	La Chênaie	AN n°37	Commune de la Chapelle des Marais	Gilbert BOUILLAND	3 585.00 €
Terrains nus	Rue de la Jaunaie	ZA n° 592, 594, 595 et 598	Commune de la Chapelle des Marais	MOYON Sébastien	71 000.00 €
Terrains nus	Rue de la Surbinais	AC n°361	Commune de la Chapelle des Marais	Saïd BAYAOUI et Alexandra BRIAND	8 192.91 €
		AC n°16			3 114.66 €
		AC n°35			2 097.93 €
Incorporation des biens présumés sans maître dans le domaine communal					

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le bilan récapitulatif des acquisitions et cessions immobilières de La Chapelle des Marais en 2008 au titre du budget général de la commune.

BUDGET PRINCIPAL AFFECTATION DES RESULTATS

Marie-Hélène Montfort expose :

Le déficit de clôture de l'exercice 2008 est de 16 434,19 € ;

Le résultat cumulé de clôture de l'exercice 2008 en section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 350 451,54 € ;

Le solde de l'exercice 2008 en investissement fait apparaître un excédent de 586 539,47 € ;

Le déficit cumulé d'investissement est de 94 865,33 € ;

Le montant des restes à réaliser en dépenses s'élève à 76 582,43 € ;

Elle propose d'affecter en section d'investissement 171 447,76 € pour couvrir le déficit et les restes à réaliser, et de conserver le solde de l'excédent en fonctionnement (179 003,78 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de prélever sur l'excédent de fonctionnement et d'affecter en section d'investissement, au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » un montant de 171 447,76 € ; et dit que le solde de l'excédent, soit 179 003,78 € reste inscrit en section de fonctionnement au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » et qu'il sera repris au Budget Primitif 2009.

BUDGET PRINCIPAL DETERMINATION DES TAUX D'IMPOSITION 2009
--

Marie-Hélène Montfort explique qu'en 2009, les dotations de l'Etat vont nettement diminuer ; elle rappelle l'importance de la dette communale avec une annuité qui augmente, ainsi que le coût de la vie en général, par rapport aux charges dites « incompressibles ». Malgré une réelle maîtrise des dépenses de fonctionnement, l'augmentation des taux d'imposition est inévitable.

Néanmoins, vu le contexte de crise générale qui touche également beaucoup de ménages marais-chapelains, il est proposé de limiter cette augmentation au strict nécessaire.

La taxe d'habitation passerait de 15,25 à 16%, ce qui représente une augmentation de 4,92 % sur le produit total récupéré par la Commune.

La taxe sur le foncier bâti passerait de 18,90 à 20,10 % soit une augmentation de 6,35% sur le produit total récupéré par la Commune.

La taxe sur le foncier non bâti passerait de 90,05 à 90,13 % soit une augmentation de 0,09 % sur le produit total récupéré par la Commune.

Le produit attendu par la Commune progresserait donc de plus de 12%, permettant ainsi d'équilibrer le budget.

A titre d'exemple, sur une valeur locative de 3 200 €, la part communale augmenterait de 24 € pour la taxe d'habitation et de 19,20 € sur le foncier bâti. Sachant que les valeurs locatives sont augmentées par l'Etat de 2,5% cette année.

Marie-Hélène Montfort tient à préciser qu'il aurait fallu une hausse des taux plus conséquente pour pouvoir constituer une épargne nette.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'adopter les taux d'impôts suivants pour l'année 2009 :

- **Taxe d'habitation : 16 %**
- **Taxe foncier bâti : 20,10 %**
- **Taxe foncier non bâti : 90,13 %**

BUDGET PRINCIPAL VOTE DU BUDGET 2009

Marie-Hélène Montfort présente les deux sections qui s'équilibrent à hauteur de 3 156 215 € en fonctionnement et 928 766 € en investissement.

En section de fonctionnement,

Dépenses

Le chapitre 011, charges à caractère général (909 597,76 €) diminue légèrement. Un travail important a été fait par chaque service. La modification de la formule au niveau de la salle Krafft tient de cette nécessité, car la Commune n'avait plus les ressources pour continuer comme avant. Cette décision a peu d'impact en 2009 car la saison qui a été engagée depuis début 2008 est principalement axée sur le premier semestre.

Le chapitre 012, charges de personnel (1 296 150 €) connaît une augmentation très atténuée par rapport aux années précédentes. Le non-renouvellement d'un contrat au service culturel compense l'augmentation « naturelle » de ce poste.

Le chapitre 65, autres charges de gestion courante (393 300 €) augmente à cause des participations demandées par les autres organismes et qui ne dépendent pas de la Commune (service Incendie, Parc Naturel, syndicats du Brivet, de la Grande Brière Mottière ...). En revanche, les subventions versées aux associations marais-chapelaines stagnent grâce aux efforts réalisés en commission.

Le chapitre 66, charges financières (221 000 €) stagne par rapport à 2008, puisqu'il n'y aura aucun nouvel emprunt cette année. La ligne de trésorerie devrait également être moins mobilisée.

Le chapitre 67 correspond notamment à la subvention qui sera versée pour la restructuration de l'EHPAD et égale à 0,5% du marché.

Recettes

Le chapitre 013, atténuation de charges (38 000 €) est difficile à estimer : il correspond au remboursement par notre assureur des arrêts maladie du personnel.

Le chapitre 70, produit des services (211 196,22 €) correspond aux recettes encaissés par la Maison de l'Enfance, la salle Krafft, le restaurant scolaire, le busage etc...est en légère baisse (fin de la saison culturelle Krafft)

Le chapitre 73, impôts et taxes (1 357 500 €) a beaucoup baissé par rapport à 2006 et 2007 du fait des subventions exceptionnelles versées par la Carene ces années-là

Le chapitre 74, dotations (1 347 065 €) est en baisse : la perte de population due aux nouvelles méthodes de recensement et le désengagement de l'Etat en sont les principales causes.

En section d'investissement, l'épargne nette s'avère négative en 2009 : le transfert du fonctionnement de 82 000 € couplé aux dotations à l'amortissement de 196 000 € ne couvre pas le montant du capital d'emprunt à rembourser.

Les principales opérations prévues sont :

- Travaux de voirie : 113 000 € + les restes à réaliser de 2008 de 12 800.00€
- Voies circulaires Camer-Camerun : 55 000 € + les restes à réaliser 2008 de 50 000€
- Travaux sur bâtiments : 32 100 €

Marie-Hélène Montfort précise que cela concerne essentiellement la rénovation des ateliers municipaux. Jean-Claude Halgand précise que rien n'a été fait depuis longtemps car on attendait le transfert vers la zone d'activités. Comme il va falloir attendre encore plusieurs années (4 ans de procédure d'acquisition et de viabilisation, puis études et construction du bâtiment), il était urgent d'améliorer les conditions de travail des agents, ne serait-ce que du point de vue de la sécurité (les portails notamment sont dangereux).

- Zone sportive : 30 000 €
- Autres matériels et mobiliers : 28 400 €
- Cimetière : 17 000 €
- Environnement Hydraulique : 15 000 €
- Groupe scolaire Les Fifendes : 14 850 € + les restes à réaliser 2008 de 7150 €
- Acquisitions de terrains : 12 000 €

Au niveau des recettes,

Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) et taxe locale d'équipement (TLE) :	320 800 €
Cessions de terrains :	135 165 €
Subventions Carène Conseil Général :	23 350 €
Excédents capitalisés :	171 440 €
Virement à la section de fonctionnement :	82 000 €
Dotations aux amortissements :	196 000 €

Marie-Hélène Montfort tient à finir en présentant les budgets par grands services :

- Maison de l'Enfance : 546 300 € (19 % du budget général) dont 79% de charges de personnel et 44% de subvention de la caisse d'Allocations Familiales
- Culture : 261 250 € (9% du budget général) dont 52% pour la salle Krafft, et 43% pour la médiathèque, avec un financement communal à hauteur de 86%
- Scolaire et restauration : 339 580 € (12% du budget général)
- Voiries, espaces verts... : 524 600 € (18% du budget général)
- Administration : 560 330 € (20% du budget général)
- Autres : 645 905 € (22% du budget général)

Le Maire félicite de nouveau Marie-Hélène Montfort pour son travail.

Il indique aux élus que la Municipalité doit réaliser son programme : les projets doivent être préparés en 2009 et 2010 pour être réalisés à partir de 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le budget 2009 de la Commune.

<p align="center">BUDGET ANNEXE CHAUMIERE DU PATRIMOINE APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008</p>

Marie-Hélène Montfort rappelle que le Coupis occupe une partie de ce bâtiment, mis à disposition à titre gratuit, et que l'autre partie était occupée par les vanniers moyennant un loyer.

Mais ceux-ci n'ont pas souhaité continuer du fait de leur éloignement géographique, de la faible fréquentation et du faible chiffre d'affaires qui en découlait.

Pour le budget annexe 2009, le départ des vanniers constitue une perte de recettes.

Une nouvelle destination à ce local et la réintégration de ce budget annexe dans le budget général doivent donc être étudiées.

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 6051,85 €, les recettes à 1670,46 €

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 5627,83 €, les recettes à 5173,89 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité adopte à l'unanimité le compte administratif 2008 du budget annexe « Chaumière du Patrimoine »

**BUDGET ANNEXE CHAUMIERE DU PATRIMOINE
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2008**

Le compte de gestion 2008 du Budget annexe « Chaumière du Patrimoine » présenté par Monsieur Jean-Daniel FORGET, Comptable du Trésor de Montoir de Bretagne, est conforme avec le Compte Administratif 2008 du Budget annexe « Chaumière du Patrimoine ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le Compte de gestion 2008 du Budget annexe « Chaumière du Patrimoine »

**BUDGET ANNEXE CHAUMIERE DU PATRIMOINE
AFFECTATION DES RESULTATS**

Le résultat cumulé de clôture de l'exercice 2008 fait apparaître un excédent de 7 621,18 € HT en section de fonctionnement et un déficit de 5 627,83 € HT en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de prélever sur cet excédent de fonctionnement et d'affecter en section d'investissement pour couvrir le déficit d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » un montant de 5 627,83 € HT ; et dit que le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 1 993,36 € HT reste inscrit au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » et qu'il sera repris au Budget Primitif 2009.

**BUDGET ANNEXE CHAUMIERE DU PATRIMOINE
BUDGET 2009**

En section de fonctionnement, le budget s'équilibre à hauteur de 13 300 €
Dépenses : 4050 € au chapitre 011, 2800 € au chapitre 66, et 6450 € de virement à la section d'investissement.
Recettes : 11306,64 € au chapitre 74, et 1993,36 € de résultat reporté.

En section d'investissement, le budget s'équilibre à hauteur de 12100 €
Dépenses : 5700 € au chapitre 16, et 772,17 € au chapitre 21
Recettes : 6 450 € de virement du fonctionnement et 22,17 € au chapitre 16

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le budget annexe 2009 de la Chaumière du Patrimoine.

SUBVENTIONS 2009

Le Maire demande aux conseillers municipaux qui sont membres de bureaux d'associations concernées par le versement d'une subvention communale de ne pas participer au vote de la subvention correspondante.

Corinne Hervy, adjointe à l'enfance, la jeunesse et la vie scolaire, présente l'ensemble des subventions accordées pour un montant de 17 172,75 €.
Les écoles privées reçoivent 116 474,50 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les subventions au secteur enfance jeunesse

Marie Roy-Lamoureux, adjointe à la culture, présente les subventions versées aux associations culturelles et de loisirs pour un montant de 3 745 €. Les changements par rapport à 2008 sont dus à des modifications dans le nombre d'adhérents ou de manifestations organisées sur la Commune. Jacques Thebault et Sylvie Mahé ne participent pas au vote concernant l'ADAMAC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les subventions au secteur loisirs culture

Joël Legoff, adjoint à la vie associative et aux sports, précise que le montant de la subvention est fonction principalement du nombre de licenciés marais-chapelains. Pour 2009, on en compte 733 au total pour un montant de subvention de 9 381 €.

Joël Legoff et Jean-françois Josse ne participent pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les subventions au secteur vie associative et sports

Sylvie Mahé présente les subventions au secteur social qui s'élèvent au total à 8 416,31 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les subventions au secteur social

AMENAGEMENT DE CAMER CAMERUN AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX LOT N°2

Jean-Claude Halgand, adjoint aux travaux, explique que lors des travaux sur le réseau d'eaux pluviales, on a découvert de mauvaises surprises : des buses cassées, des regards manquants... qui n'étaient pas prévus au marché initial.

Le lot n° 2 (assainissement) a été attribué à la société Nouvelle Rousseau Atlantique pour un montant initial de 89 559 € HT soit 107 112,56€ TTC

Les travaux supplémentaires (fourniture et pose de 280 ml de tuyaux diamètre 300, curage de 620 ml de fossés, fourniture et pose de 91 grilles d'eaux pluviales) sont évalués à 38 005 € HT soit 45 453.98 € TTC.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de valider le choix de la Commission d'Appel d'Offres du 18 mars dernier et d'autoriser le Maire à signer l'avenant correspondant.

Jacques Thébault et Sébastien Fougères s'étonnent que ces travaux conséquents par rapport au montant du marché initial n'aient pas pu être prévus.

Jean-Claude Halgand explique que les riverains ont été demandeurs d'aménagements au niveau de l'eau pluviale, car ils craignaient les inondations.

Le Maire estime qu'il y a des aléas impossibles à prévoir sur ce genre de chantier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant positif au contrat de marché conclu avec l'entreprise ROUSSEAU Atlantique concernant le lot n°2 (Assainissement) pour un montant de 38 005.00 € HT soit 45 453.98 € TTC et dit que le nouveau montant du lot n° 2 s'élève à 127 564.00 € HT soit 152 566.54 € TTC.

FOIRE EXPOSITION TARIFS 2009

Le Maire propose de créer des tarifs pour les emplacements forains durant la Foire Exposition.

En effet, en vertu de ses pouvoirs de police, le maire autorise ou non l'installation d'une fête foraine et définit les lieux d'implantation des attractions. Il peut, moyennant le paiement de droits fixés par un tarif, donner des permis de stationnement temporaire sur le domaine public.

Les tarifs proposés au vote ont été fixés en fonction des tarifs pratiqués sur la commune de Pontchâteau et des emplacements encaissés auparavant par le Comité de la Foire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} avril 2009 :

Tarifs des droits de place pendant la Foire Exposition (2 à 3 jours) pour les manèges ou autres stands		
Désignation	Grandeur	Tarifs
Stand divers (pêche canard, loterie ficelle, stand tir.....)	Longueur < 8 mètres	20,00 €
	Longueur > 8 mètres	30,00 €
Manèges	Surface < 150 m ²	100,00 €
	Surface > 150 m ²	200,00 €

Le Maire clôt la séance à 22h30